

Rapport annuel sur les obligations vertes – Utilisation des produits de l'émission, novembre 2018

Titres de créance subordonnés de 500 millions SGD à 3,0 % de Société Financière Manuvie échéant le 21 novembre 2029

Le 21 novembre 2017, Manuvie a émis ses premières obligations vertes¹, la créance subordonnée de 500 millions SGD à 3,0 % (les « obligations vertes »). Dans le cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie² (le « cadre »), nous nous sommes engagés à publier un rapport annuel sur l'utilisation des produits.

Ce rapport présente la répartition du produit de la dette par catégorie selon les critères d'admissibilité définis dans le cadre, des exemples de projets d'énergie renouvelable et des indicateurs de rendement environnemental. Sustainalytics, un fournisseur de recherches environnementales, sociales et de gouvernance aux investisseurs institutionnels, a émis l'opinion d'une deuxième partie sur le cadre et l'examen annuel pour ce rapport³.

Utilisation des produits et rendement environnemental

Le produit de l'émission des obligations vertes a été entièrement affecté à des projets d'énergie renouvelable, plus particulièrement l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Il y a donc un solde nul de produits non affectés. Les répartitions étaient conformes à l'information que nous avons fournie avant l'émission.

Le portefeuille comprend des projets d'énergie éolienne et d'énergie solaire, situés au Canada et aux États-Unis. Il s'agit de certains des plus grands projets canadiens, comme le parc éolien Rivière-du-Moulins dans la province de Québec, au Canada, et le projet Grand Renewable Solar dans la province d'Ontario, au Canada.

Le tableau ci-dessous résume les montants répartis par portefeuille global. En fonction de la part des investissements de Manuvie dans les projets, nous déclarons la part de la puissance installée et de la production annuelle d'énergie éolienne et d'énergie solaire. Les émissions de dioxyde de carbone évitées estimées à 52 700 tonnes/an prouvent l'avantage environnemental des obligations vertes.

Tableau 1 : Utilisation des produits et indicateurs environnementaux des obligations vertes de 500 millions SGD à 3,0 %

[Produit net de 497 millions SGD, déduction faite des coûts de transaction de 3 millions SGD]

Catégorie selon les Principes gouvernant les obligations vertes	Critères du cadre de référence applicables aux obligations vertes de Manuvie	Emplacement	Montant des obligations vertes affecté aux projets d'énergies renouvelables (en millions de SGD)	Part de Manuvie de la puissance installée affectée aux obligations vertes (mégawatts)	Part de Manuvie de la production annuelle prévue affectée aux obligations vertes (mégawatts) ^a	Part de Manuvie des émissions annuelles estimatives de dioxyde de carbone évitées affectée aux obligations vertes (tonnes) ^{a,b}
Énergie renouvelable : Énergie éolienne	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie éolienne	Canada	219	83	271 719	37 700
Énergie renouvelable : Énergie solaire	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie solaire	Canada et États-Unis	278	44	61 007	15 000
Total			497	127	332 726	52 700

Remarques : voir la section Méthodologie pour consulter les normes de déclaration propres aux obligations vertes

a. La part de la puissance installée, de la production annuelle prévue et des émissions de dioxyde de carbone évitées de Manuvie est fondée sur la proportion des titres de créance et des placements en actions affectés aux projets par rapport à la valeur totale de l'entreprise au moment de l'investissement.

b. Les émissions de dioxyde de carbone évitées ont été estimées sur la base des sources d'énergie des réseaux locaux et des facteurs d'émission du cycle de vie des technologies éolienne et solaire (voir les détails dans la section Méthodologie).

¹ L'obligation verte de Manuvie est un instrument à revenu fixe dont le montant correspond au produit net devant servir à financer ou à refinancer des actifs admissibles nouveaux ou existants conformément au cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie.

² Le cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie respecte les Principes gouvernant les obligations vertes de 2017 de l'International Capital Market Association et encourage l'utilisation des produits de l'émission dans des énergies renouvelables, des bâtiments écologiques, des forêts gérées de manière durable, l'efficacité énergétique, des transports non polluants, la gestion durable de l'eau et la prévention et le contrôle de la pollution :

³ L'opinion d'une deuxième partie sur le cadre, l'examen annuel du présent rapport sur les obligations vertes (la procédure d'assurance limitée) et les documents de vérification après l'émission du Climate Bonds Initiative sont disponibles sur la page Web des relations avec les investisseurs de Manuvie à l'adresse <http://www.manuvie.com/Investor-Relations?ocmsLang=fr>

Exemples de projets

Projet éolien Rivière-du-Moulins

Ce projet est la plus grande installation d'énergie éolienne au Canada en vertu d'une seule convention d'achat d'électricité, une entente de 20 ans avec Hydro-Québec. Le parc éolien construit en 2014 est situé dans la province de Québec, a une puissance installée totale de 350 mégawatts, est financé par plusieurs institutions financières, dont Manuvie, et devrait alimenter 59 500 foyers.

Projet Grand Renewable Solar

Situé dans le comté de Haldimand, en Ontario, au Canada, sur la rive nord du lac Érié, ce projet solaire est l'un des plus importants au Canada. La puissance installée totale de 100 mégawatts est financée par de multiples partenaires, dont Manuvie. En 2015, un contrat de 20 ans a été conclu avec HydroOne dans le cadre du programme de tarifs de rachat garantis. La ferme de 800 acres comprend 450 000 panneaux solaires et alimente 17 000 foyers.

Méthodologie

La décision quant aux mesures d'impacts environnementaux à déclarer a été prise en fonction du *Harmonized Framework for Impact Reporting*⁴ (cadre harmonisé pour la présentation des impacts environnementaux) publié par un consortium de banques mondiales de développement. Ce cadre définit les pratiques du marché en matière de déclaration des obligations vertes, y compris les paramètres liés aux projets d'énergie renouvelable comme la capacité installée, la production annuelle prévue et les émissions de dioxyde de carbone réduites ou évitées.

Les émissions évitées présentées dans le tableau 1 sont estimées en multipliant la production annuelle d'énergie renouvelable (en mégawattheures) par les facteurs d'émission de dioxyde de carbone (tonnes par mégawattheure).

Les facteurs d'émission reflètent les émissions provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles qui sont remplacées par des technologies éoliennes ou solaires dans les ressources énergétiques locales du pays. Nous avons utilisé les facteurs d'émission pour le Canada et les États-Unis de l'outil élaboré par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables [IRENA].⁵ Nous nous sommes fiés à Ressources naturelles Canada⁶, l'agence du gouvernement du Canada pour les ressources énergétiques canadiennes, et à la U.S. Energy Information Administration⁷ pour les ressources énergétiques américaines. L'ensemble de données de l'IRENA est fondé sur les évaluations du cycle de vie effectuées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, documentées dans le Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation du changement climatique.

Notre estimation des émissions évitées donne une indication générale des émissions évitées et n'est pas un chiffre absolu. Nous nous attendons à ce que cette estimation évolue au fil du temps, à mesure que des informations plus fiables sur la consommation d'électricité des pays et les options de remplacement des technologies deviendront disponibles.

Examen externe

Ce rapport a été examiné par Sustainalytics, une société de recherche sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, pour déterminer si :

1. Les actifs sont conformes aux critères d'utilisation des produits décrits dans le cadre.
2. Manuvie a fait état d'au moins un indicateur de rendement clé pour chaque critère d'utilisation des produits énoncé dans le cadre.

Le document d'examen annuel connexe, qui fait appel à la procédure d'assurance limitée, se trouve sur la page Web des relations avec les investisseurs de Manuvie.

⁴Banque mondiale, *Harmonized Framework for Impact Reporting*, 2015
<https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f932dc004ad996538a1fea4fb4720a61/Updated+logo+FINALPROPOSALIRH+CLEAN.pdf?MOD=AJPERES>

⁵ Agence internationale pour les énergies renouvelables, calculateur des émissions évitées, 2014
<http://www.irena.org/climatechange/Avoided-Emissions-Calculator>

⁶ Ressources naturelles Canada, 2016

⁷ US Energy Information Administration, 2017

⁷ US Energy Information Administration, 2017
<https://www.eia.gov/tools/faqs/faq.php?id=427&t=3>